MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Charte Parents-École

Des responsabilités partagées pour la réussite des enfants

Une relation fondée sur le respect mutuel

① **Le respect entre les parents et les personnels de l'École,** en toutes circonstances, et le rejet de toute forme de violence, d'agressivité ou de discrimination.

② **Le respect des principes et valeurs de la République,** notamment le principe de laïcité, fondement d'un climat scolaire apaisé.

③ **Le respect du règlement intérieur** qui fixe les règles de fonctionnement de chaque établissement du 1er et du 2nd degré et doit être respecté par tous.

④ **Le respect du contenu des enseignements,** des pratiques pédagogiques et des modalités d'évaluation.

Une coéducation pour le bien-être et la réussite des élèves

L'École et les parents doivent agir ensemble pour :

→ transmettre des valeurs communes ;

→ protéger les enfants contre toutes les formes de violence ;

→ accompagner les enfants dans un usage responsable et raisonné des écrans et des réseaux sociaux.

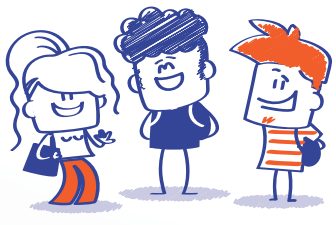

Un dialogue régulier, constructif et apaisé

À la rentrée
L'établissement présente les règles de vie collective et les priorités éducatives.

Tout au long de l'année
- L'établissement informe les parents des résultats, des progrès et du comportement de leur enfant.
- Les parents veillent à la ponctualité et à l'assiduité scolaire de leur enfant.
- L'établissement veille au respect de la confidentialité des informations et données personnelles transmises par les familles.

Une à plusieurs fois par an
Les parents participent aux rencontres parents-professeurs. Des temps d'échanges complémentaires peuvent être proposés, à l'initiative de l'établissement ou des parents.

Parents, devenez partenaires de l'École !

Les parents sont invités à :
- participer aux temps forts de la vie scolaire (portes ouvertes, expositions, célébrations de réussites, etc.) ;
- s'engager dans la vie de l'établissement en tant que représentants élus des parents ;
- prévenir l'établissement de tout problème qui perturberait la scolarité de leur enfant.